

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 26 mai 2021</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 11 mai 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 26 mai 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 <b>Délibération n°D_2021_05_26_06</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Renégociation des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne – Modification de la délibération n°D\_2021\_01\_30\_02 du 30 janvier 2021**

Vu la délibération n°D\_2021\_01\_30\_02 du 30 janvier 2021 portant sur la renégociation des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne,

Madame Anne-Marie CECCON, Maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que lors de la séance de conseil municipal du 30 janvier dernier, il a été retenu une proposition de réaménagement des crédits contractés auprès de la Caisse d'Epargne, inscrits au budget eau et assainissement, selon les conditions suivantes :

- ♦ montant du nouveau crédit y compris les pénalités : 167 087,53 € au taux de 0.51 % sur une durée de 12 ans avec des remboursements trimestriels, pour un total annuel de 14 363,25 € d'où un gain annuel de 4 968,57 €.

La Caisse d'Epargne n'ayant pas pu mettre en place le dossier définitif, le conseil municipal doit à nouveau délibérer sur ce dossier avec une offre réactualisée, à savoir :

- ♦ montant du nouveau crédit y compris les pénalités : 161 627.25 € au taux de 0.70 % sur une durée de 12 ans avec des remboursements trimestriels, pour un total annuel de 14 054.33 € d'où un gain annuel de 5 277,49 €.

Après en avoir délibéré, à mains levées, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Cécile Pakosz), le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de la Caisse d'Epargne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat bancaire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mai 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 26 mai 2021
Et de la publication le : 28 mai 2021	Le Maire, Georges CANICATTI

